



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies mentales

Question écrite n° 47159

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les problèmes posés par l'usage des électrochocs dans le traitement des troubles mentaux. Il apparaît que les électrochocs reviennent en force dans le traitement des troubles mentaux. On présente ce traitement (rebaptisé sismothérapie ou électroconvulsivothérapie) comme efficace et consensuel. Il est démontré que les électrochocs et les effets secondaires qu'ils occasionnent contribuent à maintenir les patients dans un état de dépendance et les affaiblit, notamment pour les personnes de plus de soixante ans, les mineurs, et les femmes enceintes. Certains médecins et certaines associations préconisent de diminuer leur utilisation, voire de les interdire. Il lui demande en conséquence de bien vouloir faire connaître son sentiment sur ces problèmes et les mesures tant législatives que réglementaires qu'elle est prête à prendre afin de leur apporter une solution.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47159

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 juin 2000, page 3378